



**Commission de Gestion
des Taxes Fixes**

Boulevard Carl-Vogt 102
1205 Genève

Tél : 022/379.87.99

E-mail : taxesfixes@unige.ch

Internet : www.unige.ch/taxes

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2012-2013**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Table des matières

1. Introduction	1
2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires	2
2.1. Subventions ordinaires	2
2.2. Subventions extraordinaires	3
2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires	4
2.3.1. <i>Conférences</i>	4
2.3.2. <i>Théâtre et projections</i>	4
2.3.3. <i>Journaux et parutions</i>	5
2.3.4. <i>Voyages d'études</i>	5
2.3.5. <i>Ciguë</i>	6
2.3.6. <i>Conférence Universitaires des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE)</i>	6
2.3.7. <i>Divers</i>	7
2.3.8 <i>Remboursements</i>	7
3. Secrétariat permanent de la CGTF	8
4. Locaux des Associations	8
5. Prestations offertes aux Associations	9
6. Evolution des comptes	9
7. Conclusion	10

1. Introduction

La Commission de gestion des taxes fixes (ci-après nommée « commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'assemblée de l'université (art. 85 al. 4 statut). La commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiantEs et assistantEs immatriculéEs à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiantEs et d'assistantEs dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire.

La commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Deux types de subventions peuvent être octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanentE et de sa/son présidentE (art. 28 règlement). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Chaque année, le secrétariat de la commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

La commission est composée de quatre membres : unE assistantE et trois étudiantEs, touTEs éluEs par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un/d'une représentantE du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. La composition de la CGTF a été en partie renouvelée cette année. Mme Lorraine Astier et M. Lucas Zibung ont conservé leur place d'étudiantEs au sein de la commission. Mme Vanessa Fernandez a été élue membre étudiante le 19 décembre 2012. Mme Mélanie Battistini a été élue le 22 mai 2013 en tant que membre assistante. Mme Marine Girardin a été nommée Secrétaire

de la commission avec entrée en fonction le 1^{er} mars 2013 et remplace ainsi M. Ignace Cuttat. Suite à la démission de M. Lucas Zibung, Mme Vanessa Fernandez a été élue présidente de la commission à partir du 1^{er} septembre 2013. Enfin, Mme Piera Dell'Ambrogio, adjointe de direction à la division de la formation et des étudiants (DIFE), représente le rectorat.

2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

	Subventions ordinaires				Subventions extraordinaires			
	Nombre	Différence	CHF	Différence	Nombre	Différence	CHF	Différence
2000-2001	15	-	31'414.00	-	14	-	90'102.00	-
2001-2002	21	+ 40 %	33'542.00	+ 7 %	31	+ 121 %	125'127.00	+ 39 %
2002-2003	12	- 43 %	12'046.20	- 64 %	35	+ 13 %	207'599.00	+ 65 %
2003-2004	12	0 %	13'125.25	+ 9 %	28	- 20 %	162'482.20	- 22 %
2004-2005	14	+ 17 %	16'758.00	+ 28 %	32	+ 14 %	220'526.40	+ 36 %
2005-2006	14	+ 0 %	14'854.00	- 11 %	38	+ 16 %	186'562.40	- 15 %
2006-2007	13	- 8 %	23'266.00	+ 57 %	33	- 13 %	165'469.90	- 11 %
2007-2008	14	+ 8 %	29'282.00	+ 25 %	29	- 12 %	134'019,75	- 19 %
2008-2009	25	+ 79%	31'224.00	+ 7%	35	+ 21%	125'173.60	-7%
2009-2010	18	- 38 %	32'514.00	+ 4 %	23	- 34 %	101'306.00	- 19 %
2010-2011	19	+ 6 %	35'610.00	+ 10 %	25	+ 9 %	116'960.21	+ 15 %
2011-2012	14	- 26 %	39'548.00	+ 11 %	23	- 9 %	66'575.00	- 43 %
2012-2013	26	+ 85 %	56'280.00	+ 42 %	46	+ 100 %	164'628.05	+ 147 %

Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2013

2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'unE étudiantE à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 5.- de subvention ordinaire par membre, en plus d'un montant de base de CHF 300.-. Ces subventions sont destinées aux frais de gestion des associations de l'Université de Genève.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année à l'autre offre un bon indicateur de la santé des Associations d'étudiantEs de l'Université de Genève. Le nombre de ces subventions a subi cette année une forte hausse (+ 85 %), ce qui contrebalance la baisse de l'année comptable 2011-2012 et permet d'atteindre le niveau le plus élevé de ces dix dernières années. Le total de leur montant poursuit son

augmentation, tendance à la hausse qui s'observe sans interruption depuis l'année comptable 2006-2007.

Ces deux augmentations reflètent le fort dynamisme au sein des associations et la réémergence d'associations qui avaient cessé toute activité. Ainsi, de petites associations telles que l'association des étudiantEs en français moderne (AEFRAM), l'association du corps intermédiaire de Psychologie (ACIP) ou encore l'association des étudiantEs en théologie (AET) se sont vu attribuer des subventions ordinaires.

L'augmentation du montant des subventions ordinaires est également le fruit du travail assidu des associations, qui en début d'année déploient de considérables efforts afin d'acquérir un maximum de signatures de la part des étudiantEs.

Il est enfin à noter qu'un certain nombre de problèmes peuvent être causés par les changements des personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. CertainEs étudiantEs déléguéEs par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux comptables d'une association peuvent être confrontés. Dans ce cas, la commission propose aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Cette année, quatre associations ont eu besoin d'invoquer cette procédure extraordinaire.

2.2. Subventions extraordinaires

À côté des subventions ordinaires, on peut observer une forte augmentation du nombre des subventions extraordinaires (+ 100 %). Ce chiffre montre que les projets organisés par les associations ont bien repris, après la forte baisse de 2009-2010. En effet, durant la période 2008-2009, la commission avait du faire face à une explosion des projets subventionnés et une baisse inquiétante de ses fonds. Elle avait alors dû se montrer plus sélective et introduire plusieurs mesures restrictives, avec pour effet direct une forte baisse du nombre des subventions extraordinaires accordées. Depuis cette baisse, le nombre des subventions de ce type était ainsi resté stable, les effets des restrictions se faisant encore sentir.

Cette tendance se retrouve dans les montants octroyés pour les subventions extraordinaires. Leur somme a ainsi fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 147 %). Le montant total, qui avait connu une forte baisse lors de l'exercice précédent et était en baisse régulière depuis le pic de 2004-2005, retrouve un montant proche de l'année 2006-2007.

Cette double augmentation peut être expliquée par le fait qu'il faut plusieurs années pour que des projets émergent à nouveau. Le nombre élevé de subventions accordées montre que les associations ont trouvé suffisamment de forces vives et se sont organisées afin de se présenter devant la commission. Les subventions ordinaires en forte hausse montrent en effet que les associations ont recruté de nouveaux

membres actifs, qui ont permis de reprendre d'anciens projets ou d'en créer de nouveaux. Quant à la forte hausse des montants des subventions extraordinaires, elle compense la forte baisse de l'exercice précédent, qui avait vu le montant de ses subventions chuter. On peut ainsi constater qu'après plusieurs années de baisse suite aux restrictions de 2009-2010, les associations se sont réorganisées et on permis d'inverser la tendance.

Pour l'exercice suivant, des chiffres proches de ceux de cette année peuvent être attendus. Le début de l'exercice 2013-2014 semble en effet montrer un nombre total et un montant stable par rapport à cette année.

2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires

2.3.1. Conférences

Cette année, plusieurs conférences et débats ont encore une fois été financés par la CGTF. L'Association des EtudiantEs en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI), qui fait partie des plus grandes associations de l'Université de Genève, a reconduit pour une sixième édition son Forum du militantisme. Des conférences, débats, projections et ateliers autour du thème des droits de l'homme se sont succédés quatre jours durant à Uni Mail. L'Association des EtudiantEs en Philosophie (PhilEAs) a, quant à elle, montré une fois encore un suivi et un engagement exceptionnel en organisant pour la septième année consécutive son cycle de conférences philosophiques, distillées au rythme de deux conférences par mois et rassemblant des figures emblématiques de la recherche. L'Association des EtudiantEs Kurdes (ADEK) a à nouveau organisé une conférence, cette fois-ci sur la situation en Syrie. L'Association des EtudiantEs en Histoire Générale (AEHG) à quant à elle organisé une conférence sur le protestantisme. Think Out a tenu un stand lors de la journée mondiale contre l'homophobie. Enfin, Helvetia a publié les actes d'un colloque qu'elle avait organisé en novembre 2010, dont le thème était « le radicalisme à Genève au 19^e siècle ».

2.3.2. Théâtre et projections

L'exercice 2012-2013 témoigne de nouveaux projets théâtraux subventionnés par la CGTF. Elle a ainsi soutenu l'Association Barbe-à-papa pour la réalisation de leur pièce Blake's Revolution, qui a été présentée en divers lieux à Genève et à Lausanne. L'Association des EtudiantEs en Lettres (AEL) a soutenu le Kinoklub, le ciné-club du département d'allemand, pour l'organisation d'un cycle de projections se déroulant sur l'ensemble de l'année académique et comprenant 14 séances dont une avec la présence du réalisateur.

2.3.3. Journaux et parutions

Suite à la baisse du nombre de publications associatives universitaires constatée il y a trois ans, cette année confirme le renouveau de ces journaux observé il y a deux ans. Certains d'entre eux sont des « habitués », comme *International.ink* (AESPRI) ou *iPhilo* (Phileas), qui rencontrent toujours autant de succès. REEL, qui avait été créé l'année passée, a continué ses publications avec la sortie de quatre numéros. De plus, cette année a vu la création de la revue Fraicheur létale, publiée par l'Association des EtudiantEs en Histoire de l'art (AEHA). Avec pour but d'amorcer une discussion sur la culture et de développer l'intérêt pour les créations contemporaines, elle permet également aux étudiants de présenter certaines de leurs productions.

Il semble par ailleurs important de remarquer l'impressionnant dynamisme dont font preuve les différents comités de rédaction. Outre l'intérêt sans cesse grandissant de la communauté universitaire pour ces publications, les équipes en charge des journaux se renouvellent régulièrement et généralement sans heurt. Par ailleurs, certaines d'entre elles recherchent activement des sources annexes de financement, issues de différents départements (habituellement sans grand succès) ou d'autres institutions. Cette tendance est à mettre sur le compte d'un mouvement généralisé de la part des étudiantEs de l'Université de Genève de vouloir faire vivre leurs projets au sein d'une association.

2.3.4. Voyages d'études

Durant les exercices précédents, la commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiantEs et des assistantEs d'élargir le champ de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Un total de quatorze voyages a ainsi pu avoir lieu, ce qui marque une augmentation par rapport à l'exercice précédent. Au vu du début de l'exercice, on peut avancer que cet intérêt marqué pour les voyages d'études se maintiendra lors du prochain exercice comptable.

Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 200.- par étudiantE ou assistantE inscritE (art. 22 règlement). Les voyages à petit budget sont quant à eux subventionnés à hauteur de la moitié des frais. En outre, la commission refuse systématiquement de subventionner des voyages inscrits en tant que conditions à l'obtention de crédits affiliés à un enseignement. Elle estime en effet qu'il est du ressort des unités de recherche concernées de subventionner de telles activités, qui s'inscrivent dans un plan d'étude préétabli.

Lors de l'exercice 2012-2013, l'Association des EtudiantEs en Grec et Latin (AGLAE) a ainsi organisé deux voyages, l'un en Bourgogne et l'autre en Toscane. L'AESPRI a mis sur pied un séjour en Grèce, l'Association des EtudiantEs en Socioéconomie et Démographie (AS&D) à Dublin, l'Association des EtudiantEs de l'unité d'Espagnol (AEE) dans les Asturies, l'Association des EtudiantEs en

Théologie (AET) en Israël, l'Association des EtudiantEs en Traduction et Interprétation (AETI) à Bruxelles, l'Association des EtudiantEs en Histoire économique et sociale (AEHES) à Liverpool et Manchester. L'AEL a pour sa part parrainé deux voyages d'études, l'un à Saint-Gall organisé par des étudiantEs du département de langue et littérature anglaise et l'autre à Zurich organisé par des étudiantEs de l'unité de russe. L'Atelier interdisciplinaire de recherche, soutenu par l'Association Carnets de Bord, a organisé deux voyages, l'un à Madrid et l'autre à Belgrade. Enfin, l'Erasmus Student Network (ESN) a mis sur pied deux séjours, à Lucerne et en Gruyère.

2.3.5. Ciguë

La CGTF aide traditionnellement la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), sous la forme d'une somme correspondant à une partie de ses salaires. La commission participe ainsi depuis de très nombreuses années à l'aide au logement étudiant. La subvention n'avait pas pu être versée en 2011-2012 bien qu'elle ait été acceptée par la commission lors de l'exercice en question. L'ordre de paiement a finalement été exécuté, et a donc été comptabilisé pour l'exercice 2012-2013. Le montant de la subvention en question se monte à CHF 23'640. La Ciguë n'ayant par réitéré de demande cette année, seule la subvention de l'année passée a été versée.

2.3.6. Conférence Universitaires des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE)

La CGTF a subventionné cette année encore l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter l'inscription des étudiantEs aux associations de l'Université de Genève. Cette plaquette permet notamment à ces dernières d'obtenir des subventions ordinaires de la part de la commission. Cette subvention extraordinaire ayant été versée plus tôt pour l'année 2013-2014, les subventions pour les fiches d'inscriptions 2012-2013 et 2013-2014 sont comprises dans cet exercice.

Pour la cinquième année consécutive, *l'Agenda-Guide de l'étudiante* a été subventionné par la CGTF. Comme pour les plaquettes d'inscription, la subvention de *l'Agenda-Guide* 2013-2014 a été versée plus tôt que d'habitude ; elle est donc également comprise dans l'exercice comptable 2012-2013. La commission place en effet une importance toute particulière dans la pérennité de ce projet qui, selon elle, se doit de perdurer. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, celui-ci permet un apprentissage à toutE étudiantE des rouages de l'Université. Son intérêt pour le monde associatif genevois universitaire offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiantEs dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime indispensable d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet.

En outre, la commission participe à une partie des salaires de la CUAE. En vertu du *Règlement interne relatif aux taxes universitaires et aux émoluments*, adopté par le rectorat, ceux-ci étaient en majorité versés grâce à une part de CHF 3.- prélevée

sur les taxes fixes. Néanmoins, l'augmentation des charges salariales de la CUAE ces dernières années a eu pour conséquence que cette part ne suffisait plus à verser l'intégralité des salaires en question. La CGTF, estimant que le travail de la Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs est indispensable au bon fonctionnement des associations universitaires, compense depuis plusieurs années ce manque financier, permettant ainsi le versement complet des salaires. La commission estime en effet que les permanences de la CUAE, permettant de conseiller les associations ou d'aider des étudiantEs ou assistantEs à en créer de nouvelles, sont particulièrement importantes pour la santé et la préservation du dynamisme de l'associatif académique à Genève. Afin d'éviter ces demandes extraordinaires, le montant de la part prélevée sur les taxes fixes a été augmenté à CHF 3.50 sur décision du Rectorat. Cependant, la mesure n'étant pas encore entrée en vigueur, la CGTF a accordé cette année encore une subvention complémentaire pour le versement de ces salaires, ce qui ne devra plus être le cas lors du prochain exercice.

Cette année, la CUAE a organisé divers événements. Une rencontre avec le collectif d'étudiantEs KriPo de Zurich a eu lieu au Nadir afin d'échanger sur les hausses de taxes d'études universitaires. Un cycle de conférences intitulé *La glace est fine* sur les luttes sociales d'hier et d'aujourd'hui a été mis sur pied. La CUAE a aussi organisé une exposition d'affiches sur le thème de la prison. Enfin, la CUAE a participé à un colloque à Dijon ainsi qu'à des réunions de l'Union des EtudiantEs de Suisse (UNES) à Berne concernant les bourses d'études.

2.3.8 Divers

Lors de cet exercice, la CGTF a octroyé deux subventions à l'association UniAccueil (AUA), pour l'organisation des Welcome Days, ainsi que pour une journée des associations. La CGTF a ainsi financé la tenue de stands pour que les associations de l'université se fassent connaître des collégiens.

Par ailleurs, l'Association des EtudiantEs en Médecine de Genève (AEMG) a organisé un « Hôpital des Nounours », cet événement ayant pour objectif de faire découvrir aux enfants le monde médical en effectuant des soins sur des nounours. La CGTF a financé ce projet, qui pour sa septième édition continue de susciter l'enthousiasme de nombreuses écoles.

2.3.8. Remboursements

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement de la commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 9703.74. Ce montant représente une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, témoignant d'estimations de plus en plus adéquates des financements de leurs projets de la part des associations.

3. Secrétariat permanent de la CGTF

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'unE étudiantE. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les acteurs de la vie universitaire font de ce travail un emploi recherché et apprécié par les étudiantEs.

Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2012-2013 à CHF 41'416.40. Ce montant est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Cela est expliqué par le fait que la formation de la nouvelle secrétaire a eu pour conséquence le versement de deux salaires durant un mois.

4. Locaux des Associations

La Commission partage ses locaux avec la CUAE et l'Association des EtudiantEs pour un Espace Autogéré (AEEA). Ceux-ci étaient situés au passage Baud-Bovy 8-10 jusqu'à l'été 2013. Le déménagement a eu lieu et les nouveaux locaux se trouvent à présent au 102 boulevard Carl-Vogt. Ces nouveaux locaux couvrent parfaitement les besoins de la commission. Son emplacement, dans le bâtiment Unimail et proche des différents bâtiments universitaires, est par ailleurs idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial, en partenariat avec les autres associations résidentes. Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre ces trois organes. En ce qui concerne l'entretien de ces locaux, l'université est chargée de nettoyer les locaux communs des associations ainsi que les sanitaires. En revanche, l'entretien du bureau de la commission est à sa charge, excepté deux grands nettoyages par année effectués par l'université.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées pour l'exercice comptable 2012-2013 à CHF 10'864.96, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due aux coûts engendrés par la photocopieuse.

Soulignons finalement que les associations d'étudiantEs ne disposant pas de bureau à l'Université sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement.

5. Prestations offertes aux Associations

La commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la commission s'en trouve ainsi améliorée.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorierEs des associations. Ceux-ci bénéficient alors de conseils concernant la tenue d'une comptabilité associative.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la commission. Les questions posées concernent essentiellement la procédure d'enregistrement ou de reconnaissance des associations.

6. Evolution des comptes

Exercice	Réserves	Résultat	Dépensé	Salaires	Subventions	Autres
2000-2001	358'585.30	63'197.70	226'302.85	97'213.00	121'516.85	7'573.00
2001-2002	308'807.00	-49'777.20	322'967.20	129'705.85	159'345.00	33'916.35
2002-2003	220'942.95	-88'204.05	398'934.05	127'046.95	197'672.70	74'214.40
2003-2004	190'323.00	-36'610.35	323'701.40	128'212.25	165'114.95	30'374.20
2004-2005	119'506.95	-70'829.27	296'783.97	56'565.80	225'050.65	15'167.52
2005-2006	104'474.57	-14'668.26	218'652.85	38'029.30	163'280.35	17'343.30
2006-2007	87'262.50	-17'212.07	217'084.28	36'092.20	168'905.10	12'086.98
2007-2008	85'288.84	-1'973.66	190'378.66	33'826.60	142'773.91	13'778.15
2008-2009	87'958.71	2'669.87	192'854.13	38'432.40	144'389.87	10'031.86
2009-2010	96'918.12	8'959.41	184'072.59	39'373.55	133'820.02	10'879.02
2010-2011	132'762.31	35'844.19	191'095.81	37'451.30	137'573.93	16'070.58
2011-2012	221'784.45	89'022.14	141'046.86	38'377.60	95'305.00	7'364.26
2012-2013	175'266.78	-46'517.67	259'065.67	41'416.40	206'784.31	10'864.96

Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2013

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors de l'exercice comptable 2009-2010, la commission avait dû prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures avaient eu des effets plus forts qu'escomptés, effets qui se sont ressentis jusqu'à l'exercice passé. L'activité des associations durant cette année montre que d'importants groupes de personnes motivées à soumettre des projets de qualité se sont constitués, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des subventions ordinaires et extraordinaires. Ceci explique la diminution des réserves de cet exercice.

7. Conclusion

Le présent rapport montre, une année de plus, l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative de l'Université de Genève. Les moyens de la commission lui permettent de jouer pleinement son rôle de soutien tant financier qu'informatif envers les associations et de répondre adéquatement à la variété et au dynamisme de la vie associative de l'université.

Ce constat très positif est toutefois teinté d'une note plus amère : une tendance, déjà observée lors de nos précédents rapports d'activités, inquiète la commission. Il s'agit du désengagement financier des facultés et des départements dans le subventionnement de projets étudiants qui, selon nous, les concernent directement. Ainsi, plusieurs activités, notamment certains voyages d'études, rencontres ou conférences, se sont vu refuser une subvention par ces différents organes. Ces projets avaient pourtant des retombées très positives pour les facultés ou départements en question, ainsi que pour l'université dans son ensemble, en participant à sa visibilité et son dynamisme. Ce constat se manifeste à une échelle grandissante au sein des associations et a un impact direct sur le fonctionnement de la CGTF. Il relève d'une problématique qui est, au sens de la commission, beaucoup plus large, et qui touche l'Université de Genève depuis plusieurs années déjà: la déresponsabilisation des unités d'enseignement et leur désengagement financier des activités étudiantes annexes à l'enseignement. Cette tendance représente pour la CGTF un défi important auquel l'Université de Genève dans son ensemble devrait faire face. Une action commune entre nos services et le rectorat est indispensable pour endiguer ce mouvement et permettre de préserver la motivation impressionnante des étudiantEs de l'Université de Genève à faire vivre cette institution.